

PRÉAVIS N° 05/09.2018

BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission de gestion a été chargée de l'étude de ce préavis. Elle est composée d'un membre et d'un suppléant par Commune. Ainsi ce sont Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (St-Prex), tous membres, qui ont participé à **une séance le mardi 21 août** à 18 h 30 à la salle de conférences Jura à l'Hôtel de Police de la PRM, Av. des Pâquis 31, à Morges.

M. Michel Conne, de St-Prex, Jean-Claude Goy, de Morges et Serge Risse, de Préverenges, tous trois suppléants, ont assisté à la séance à titre informel.

Lors de cette séance, le Comité de Direction (CODIR) était représenté par sa Présidente, Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges) et par M. Jean-Jacques Aubert (Morges). Messieurs le Major Martin de Muralt, Commandant de la PRM, ainsi que le Premier lieutenant Hervé Baer, chef des services généraux, ont également participé à cette séance.

Nous remercions ces quatre personnes pour leurs explications, leurs compléments d'informations et leurs réponses à nos questions.

2 DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE ET DE L'ANALYSE DU BUDGET

Comme pour l'étude des budgets précédents, notre travail s'est articulé en **trois phases** et a concerné les tâches principales de police, à l'exception des tâches contractuelles :

- une **première** pour évoquer les **généralités** et les grandes lignes de l'établissement de ce budget ;
- une **deuxième** pour **regarder**, plus en **détail**, certains énoncés, commentaires et montants inscrits dans le document constituant le budget 2019 ;
- une **troisième**, hors de la présence des représentants du CODIR et des représentants du Corps de Police, a permis à la Commission de débattre et de se **décider** sur l'acceptation ou non de ce préavis, voire de l'amender.

1. GÉNÉRALITÉS

Monsieur Jean-Jacques Aubert nous a présenté ce budget 2019 en le décrivant comme étant quasi équilibré, malgré des augmentations qui ont été compensées par des charges moindres. Ceci émane de la volonté du Comité de Direction de maintenir un coût par habitant proche de CHF 240.-, voire même de revenir à ce montant grâce à l'augmentation de la population, facteur qui n'est pas pris en compte lors de l'établissement des budgets.

L'évolution du budget est clairement décrite aux pages 3 et 4 du préavis.

Il nous a été dit que les réductions de charges exprimées au point 2.2 de la page 4 n'ont pas été faciles à faire, ce que la Commission croit volontiers. Ces choix ont été décidés en collaboration avec la Direction de Police.

La Commission s'est inquiétée des répercussions de ces réductions sur la mission et les prestations de notre Corps de Police, sur son fonctionnement, son équipement et sur le personnel.

Aussi bien le Comité de Direction que le Commandant nous ont assuré que ces mesures auront un impact très limité. En matière d'équipement informatique, par exemple, la mise à niveau a pu se faire au moment du déménagement dans les nouveaux locaux. Les équipements personnels (armes, protections,...) ont également été mis à jour ces dernières années. Le Commandant estime que son Corps de Police est bien équipé et que l'essentiel est garanti. Le fait de différer certaines dépenses ne va pas préjudicier la sécurité et la qualité des services de la PRM. La Commission prend acte de ces explications et les considère comme pertinentes. Elle apprécie et tient à relever la volonté et les efforts du Corps de Police de participer à la maîtrise des coûts.

Un autre souci de la Commission est de savoir si le report de certaines dépenses ne va préjudicier les budgets et exercices futurs. Les quelque CHF 389'000.- retirés pour équilibrer le budget 2019 représentent environ CHF. 13.- par habitant. Si la volonté du Comité de Direction de maintenir un coût par habitant raisonnable de l'ordre de CHF 240.- perdure, il s'agira de réinjecter ces charges par doses successives ces prochaines années.

Comme nous l'avons déjà dit dans nos précédents rapports concernant les comptes et les budgets, l'indicateur du coût par habitant est un excellent baromètre.

Pour cette raison, nous rééditons le tableau suivant, mis à jour, qui met en regard **les coûts par habitant** mis aux budgets, avec ceux ressortant des comptes. Nous rappelons que le coût ressortant des comptes 2017 est exceptionnellement bas et n'est pas représentatif d'une année "normale".

Années	Budgets	Comptes
Préavis d'adhésion 2012	231.41	
2012	231.41	176.01
2013	230.65	185.22
2014	216.37	196.37
2015	208.52	202.11
2016	220.92	204.33
2017	223.65	175.65
2018	240.94	
2019	242.70	

En ce qui concerne les conclusions que l'on pourrait tirer de ce tableau, nous rappelons pour mémoire que si les coûts apparaissant dans les comptes sont inférieurs à ceux des budgets, les causes sont dues en particulier à :

- La non-atteinte des objectifs en matière d'effectif,
- Pour une même ligne représentant une année donnée, il y a un décalage de deux ans dans les chiffres de la population (qui est plus élevée pour les comptes que pour le budget)

De plus, les coûts par habitant présentés ici découlent d'une division du montant global à la charge des communes divisé par la population totale de toutes les communes de la PRM. Les coûts par habitant de chaque commune sont différents de ceux-ci, car ils sont influencés par les coefficients de pondération utilisés pour la répartition du montant global. Ces coûts par commune figurent dans le tableau de la page 5 du préavis.

L'évolution à la hausse de ce coût par habitant était connue au vu des décisions prises par notre Conseil Intercommunal (Nouvel Hôtel de police, amortissements des investissements consentis,...).

Évolution des Charges, des Recettes et des montants à charge des Communes

Le tableau suivant est à mettre en lien avec celui de l'évolution des coûts par habitant.

PRM - BUDGETS - Evolution des Recettes et des Charges (sans participations des Communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contractuelles)											
RECETTES						CHARGES					
Années	Différences	Commentaires		Différences	Commentaires	Années		Différences	Commentaires	Années	MONTANTS à charge des Communes
2013	2'048'000		8'258'400			2013				2013	6'210'400
2013 - 2014	+ 491'600			+ 416'900		2013 - 2014				2013 - 2014	- 74'700 (- 1.2%)
2014	2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar laser	8'675'300			2014			Entrée Buchillon et Lussy au 1 ^{er} juillet 2013 Augmentation effectifs	2014	6'135'700
2014 - 2015	+ 248'500			+ 143'900		2014 - 2015				2014 - 2015	- 104'600 (- 1.7%)
2015	2'788'100	Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	8'819'200			2015				2015	6'031'100
2015 - 2016	- 46'100			+ 354'550		2015 - 2016				2015 - 2016	+ 400'650 (+ 6.6%)
2016	2'742'000	Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	9'173'750			2016			Augmentation des effectifs	2016	6'431'750
2016 - 2017	+ 97'500			+ 286'150		2016 - 2017				2016 - 2017	+ 188'650 (+ 2.9%)
2017	2'839'500		9'459'900			2017			Formation continue Assurances Location remorque radar	2017	6'620'400
2017 - 2018	+ 919'400			+ 1'496'950		2017 - 2018				2017 - 2018	+ 577'550 (+ 8.7%)
2018	3'758'900	Introduction Radar-Girafe	10'956'850			2018			Nouvel hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs : + 3 ETP Amortis. équipement	2018	7'197'950
2018 - 2019	+ 156'200			+ 242'300		2018 - 2019				2018 - 2019	+ 86'100 (+ 1.2%)
2019	3'915'100		11'199'150			2019				2019	7'284'050

Il faut relever que les recettes et les dépenses du tableau ne tiennent pas compte des participations des Communes, ni des charges liées au personnel affecté aux tâches contractuelles. Nous pouvons ainsi mieux se rendre compte de l'évolution de la situation.

Un tel tableau devrait également être établi lors de l'établissement des comptes. La Commission y veillera.

C'est la somme de **CHF 7'284'050.--**, différence entre les dépenses et les recettes des tâches de police, en augmentation de 1.2 %, qui devra être **financée par les Communes de l'Association**.

Le **budget** établi pour les tâches de police est **dans la lignée des précédents budgets**. Il n'y a pas de surprise. L'augmentation prévue des dépenses (+ 242'300.-) représente 2,2 %. Celle des recettes monte à 156'200.- (+ 4.1 %). L'augmentation du montant à la charge des six Communes est de CHF 86'100.-.

Ces augmentations nous semblent tout à fait raisonnables.

Les **coefficients de pondération** ne changent pas.

Les **investissements figurant sur le tableau** pour la législature 2016-2021 et sur lequel nous n'avons pas à nous prononcer, n'ont pas changé.

En ce qui concerne **la partie des tâches contractuelles** (pages 4 à 14 de la partie comptable Groupe des comptes 601 - Morges -, 602 - Tolochenaz -, 603 - St-Prex, 604 - Buchillon - et 605 - Lussy), nous ne devons qu'en prendre acte.

2. REGARD DÉTAILLÉ

Les documents fournis et détaillés permettent, comme les autres années, une lecture facilitée des changements et évolutions des montants des différents comptes. Ceux-ci ont été passés en revue par la Commission. Des compléments d'explications ou des commentaires ont été apportés, soit par les représentants du Comité de Direction, soit par le Cdt de Muralt ou le Plt Baer.

En plus de ce qui figure dans le préavis, nous pouvons ajouter les éléments suivants :

- **Cptes 3040.00 et 304.01 Cotisations à la caisse de pensions et recapitalisation**
Les erreurs dans le budget 2018 sont à chercher dans les paramétrages du tableur Excel utilisé alors. Ça a été corrigé cette fois. Il nous a été confirmé que les comptes n'ont pas pu être touchés par ces erreurs, les montants réellement versés n'étant pas calculés, mais simplement reportés.
- **Cpte 3156.00 Entretien technique des installations, central d'alarme**

Ce poste, concernant entre autres les moyens de transmission, est à mettre en relation avec le préavis No 03/05.2018 demandant un crédit pour l'acquisition de nouvelles radios. Il est utile aussi de savoir qu'en juillet de cette année le canton a déposé devant le Grand Conseil une demande de crédit d'environ 14 millions de francs pour financer la migration du réseau de transmission et pour le renouvellement des stations de base du réseau radio Polycom de l'État de Vaud. Ce dernier est intégré au réseau Polycom de la Confédération.

- **Cpte 3185.01 Prestations services transversaux informatique Logiciels**

Microsoft ne propose plus une version "allégée" de ses licences qui comprennent désormais des logiciels supplémentaires, mais pas forcément utiles et utilisés.

3. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Demande.

À propos de l'annexe au préavis intitulée "**Commentaires Budget 2019**", il est juste, dans la colonne "Différence en CHF", de faire figurer le signe "moins" quand il s'agit de diminution de dépenses. Mais lorsqu'il s'agit des comptes de recettes, si celles-ci augmentent, il ne faudrait pas que le signe "moins" apparaisse devant le montant représentant une différence. Exemple avec le commentaire en haut de la page 3 du compte 4361.00 (Indemnités et rétrocessions d'assurances) : dans le budget 2018, il était prévu un montant de CHF 10'000.- et dans le budget 2019 un montant de CHF 60'000.-, soit une augmentation de recettes de CHF 50'000.-, mais qui est notée " - 50'000 (- 500 %) ! Même si une augmentation de recette a pour effet de diminuer la charge des Communes, pour la clarté de la lecture et la compréhension du document, **il s'agira à l'avenir de corriger cet aspect de présentation.**

Appréciation.

La Commission a beaucoup apprécié la transparence et la volonté de clarté de ses interlocuteurs, ainsi que l'habituelle présentation du budget, ce qui en facilite la lecture et l'analyse.

Elle tient à souligner la volonté exprimée de vive voix, ainsi qu'à travers ce budget, de contenir les coûts et d'éviter que le coût par habitant ne s'envole. Elle salue les efforts du Corps de Police et du Comité de Direction pour maîtriser les dépenses. Elle les remercie à cet effet.

4. AMENDEMENT

À la fin de la première ligne du point 2 des conclusions du préavis, il est écrit :

" ... , représentant des charges **et recettes** à hauteur de CHF 4'180'8000.00 (CHF 17'877'650.00 – CHF 13'696'850.00) couvertes par les recettes ... "

Les mots "**et recettes**" doivent être retirés du texte, car les recettes ne sont pas chiffrées et notées dans ce point 2.

Le Conseil devant légalement se prononcer sur les conclusions du préavis, l'amendement est le seul moyen de les modifier.

Il s'agit là d'une modification de forme qui n'a pas d'incidence sur l'essence-même des conclusions.

L'amendement est :

- supprimer les mots "**et recettes**" à la fin de la première ligne du point 2 des conclusions du préavis

5. DÉCISION

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé de proposer au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N° 05/09.2017 du budget 2019.

3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM


- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2019 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 13'696'850.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'412'800.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'284'050.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 4'180'800.00 (CHF 17'877'650.00 - CHF 13'696'850.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'586'300.00 (charges), CHF 3'474'400.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 317'800.00 (charges), CHF 30'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 16'100.00 (charges), CHF 9'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 6'000.00 (charges), CHF 500.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;

- CHF 6'800.00 (charges), CHF 1000.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;
le vote du budget de chaque commune étant réservé ;
- 3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.
- 4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Au nom de la Commission
Le Président rapporteur



François Ludwig

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du mardi 25 septembre 2018.